Liberté • Égalité • Fraternité
²RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Orléans-Tours
direction des services départementaux de l'éducation nationale Indre

N° 140 / 2015 / IEN – IO

Châteauroux, le 15 juin 2015

Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale de l'Indre

VU la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école 2005-380;

VU le code de l'éducation articles D331-34 et D331-35;

VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel;

ARRETE

Article Premier

La commission chargée d'examiner le cas des élèves de fin de **SECONDE** dont les familles ont fait appel de la décision d'orientation est composée comme suit :

Président : Monsieur GACHET, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Indre, ou son représentant

Membres :
Monsieur LASCAUX, Proviseur du lycée Blaise Pascal– Châteauroux
Madame GAUDIN, Proviseure du lycée Jean d'Alembert - Issoudun
Madame AUBRY, Professeure au lycée Jean Giraudoux - Châteauroux
Monsieur LAMBERT, Professeur au lycée Pierre et Marie Curie – Châteauroux
Madame GARCIA-LOJEK Karine, Professeure au lycée Honoré de Balzac - Issoudun
Madame BOURDELLE, Conseillère principale d'éducation au lycée Blaise Pascal- Châteauroux
Monsieur COIN, Directeur du CIO – Issoudun
Deux représentants de la **FCPE de l'Indre**
Un représentant de la **PEEP de l'Indre**
Docteur HUTEAU, Médecin au service de santé scolaire
Madame ROBINET, Assistante sociale scolaire
Madame CHUAT, Assistante sociale , membre suppléant

Article Deuxième

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Indre désigne **Monsieur Laurent PINAULT**, Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation, comme son représentant.

Article Troisième

Le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pierre-François GACHET